

→ Objectif

Se construire une représentation des conséquences économiques de l'insécurité routière la plus fidèle possible à la réalité.

→ Guide de lecture

Exemple

Le coût de l'insécurité routière est estimé à 44,1 milliards d'euros en 2018, ce qui représente 1,9 % du PIB de la France et correspond à 658 € par habitant par an.

→ Pour aller plus loin

Le coût individuel des accidents en 2018

L'étude sur le "Prix de la vie humaine, application à l'évaluation du coût économique de l'insécurité routière", décrit les différentes composantes du prix de la vie humaine et les calcule en appliquant la "méthode du capital humain compensé" aux statistiques de 1990. Elle distingue plusieurs types de coûts :

▪ Les coûts marchands directs :

- ♦ **coûts médicaux et sociaux** : services de transport sanitaire, premiers secours, soins médicaux, médicaments et appareillages spéciaux, convalescence, frais funéraires, rééducation, réinsertion, aide à domicile.
- ♦ **coûts matériels** : dommages occasionnés aux véhicules, aux domaines publics, à la propriété, dommages matériels causés aux personnes impliquées dans l'accident, dommages causés à l'environnement, frais divers : consommation de carburant dans le trafic congestionné par l'accident, remorquage, déplacements.
- ♦ **frais généraux** : frais de services d'incendie, de police, d'expertise, de justice, coût des services d'assurance, frais d'administration divers.

▪ Les coûts marchands indirects :

- ♦ **perte de production future des tués.**
- ♦ **perte de production temporaire** des blessés, des personnes emprisonnées - éventuellement - suite à l'accident ; des personnes bloquées par l'accident, des membres du ménage du blessé.
- ♦ **perte de production potentielle** de la descendance potentielle de l'accidenté, des chômeurs, des volontaires, des personnes effectuant des travaux ménagers, des retraités.

▪ Les coûts non marchands

Le calcul des coûts non marchands est fondé sur la jurisprudence des compagnies d'assurances.

- ♦ **cas de la personne tuée** : préjudice moral, *pretium mortis*, transfert du *pretium doloris* du mort aux héritiers.
- ♦ **cas de la personne blessée** : *pretium doloris*, préjudice esthétique, préjudice d'agrément, préjudice sexuel, préjudices annexes, préjudice du tiers subi par ricochet.

Coût global de l'insécurité routière en 2018

▪ Estimation du coût des accidents corporels :

- | | | | | |
|------------------------------------|--------|--|------|-------------------|
| ♦ nombre de tués à 30 jours : | 3 248 | coût des tués : | 10,9 | milliards d'euros |
| ♦ nombre de blessés hospitalisés : | 21 238 | coût des blessés hospitalisés : | 17,6 | milliards d'euros |
| ♦ nombre de blessés légers : | 48 649 | coût des blessés légers : | 4,0 | milliards d'euros |
| ♦ nombre d'accidents corporels : | 55 766 | dégâts matériels des accidents corporels : | 0,9 | milliard d'euros |

... soit un coût de 33,4 milliards d'euros.

▪ Estimation du coût des accidents purement matériels en 2018 :

L'estimation du coût des accidents purement matériels pour 2018 est de 10,7 milliards d'euros (11,1 en 2017).

Le coût total de l'insécurité routière est estimé à 44,1 milliards d'euros en 2018 soit 1,9 du PIB.

→ Bibliographie

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR